

**Formation spécialisée en matière de santé,
de sécurité et des conditions de travail de la Corrèze**

Réunion du **jeudi 26 février 2026**

PROCÈS-VERBAL

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail de la Corrèze s'est réunie le jeudi 26 février 2026 de 10h10 à 12h40 sous la présidence de Monsieur Franck Cutillas, inspecteur d'académie - directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Franck Cutillas, IA-DASEN, direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Jean-François Lévêque, secrétaire général, direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Corrèze ;
- Madame Isabelle Fulminet, attachée d'administration de l'État, DSDEN 19 ;
- Madame Sophie Arnaud, assistante de service social en faveur des personnels, DSDEN 19.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Madame Nathalie Sieg, professeur des écoles, EPPU Henri Gérard, Noailles ;
- Madame Fabienne Pouget, professeur des écoles, EPPU Corrèze ;
- Monsieur Didier Barros, conseiller principal d'éducation, collège Jean Moulin, Brive ;
- Madame Laetitia Agnoux, professeure certifiée documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Sandra Lescure, professeure LP, LP René Cassin, Tulle.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Monsieur Jérôme Faramond Pessayre, PLP, SEGPA collège Victor Hugo, Tulle ;
- Madame Laurence Orliaguet, professeur des écoles, EMPU Damien Madesclaire, Egletons ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, EEPU de Varetz.

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP FO) :

- Madame Laetitia Guichenu, professeure certifiée, lycée Georges Cabanis, Brive.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Martine Sylvain, professeure certifiée, collège Jean Moulin, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Monsieur Thierry Lissac, référent départemental sûreté – conseiller départemental de prévention, DSDEN 19 ;
- Monsieur Stéphane Clos, assistant de prévention, circonscription Brive Urbain ;
- Madame Carine Viguié, assistante de prévention, circonscription Tulle Vézère ASH ;
- Madame Valérie Couchouron, assistante de prévention, circonscription Ussel Haute-Corrèze.

Au titre d'invités :

- Madame Sandrine Varrel dit Morel-Mangione, infirmière conseillère technique – service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN de la Corrèze ;
- Madame Barbara Kern, médecin de l'éducation nationale – service de promotion de la santé en faveur des élèves, DSDEN de la Corrèze ;
- Monsieur Laurent Fauvet, médecin de prévention des personnels, Rectorat de Limoges ;
- Madame Valérie Haudebault, infirmière en santé au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Sylvie Seigne, responsable-coordination académique paye, Rectorat de Limoges.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Madame Dominique Cerda, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription de Tulle Vézère ASH, DSDEN 19 ;
- Madame Nathalie Brilot, conseillère ressources humaines de proximité, DSDEN 19.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Ligniac.

Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA éducation) :

- Monsieur Vincent Dessemond, professeur des écoles, EEPU Beyne, Egletons.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Vanessa Martial, assistante de prévention, circonscription Brive Rural ;
- Monsieur David Bousquet, assistant de prévention, circonscription Tulle Dordogne.

Au titre d'invités :

- Madame Christel Reigniez-Guerin, médecin du travail, Rectorat de Limoges.

Monsieur le directeur académique ouvre la séance à 10h10.

I. Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant (le diaporama est joint au présent procès-verbal) :

- Approbation du procès-verbal du jeudi 9 octobre 2025 ;
- Approbation du compte rendu de visite inversée de l'inter-degré du PIAL d'Egletons-Corrèze présenté par Madame Laetitia Agnoux ;
- Présentation de Madame Sandrine Varrel dit Morel-Mangione, infirmière conseillère technique – service de promotion de la santé en faveur des élèves ;
- Présentation de Madame Barbara Kern, médecin de l'éducation nationale – service de promotion de la santé en faveur des élèves ;
- Bilan des faits établissements pour la période de septembre à décembre des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 ;
- Bilan des fiches SST pour la période de septembre à décembre des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 ;
- Définir les dates des visites des établissements retenus lors de la réunion FS-SST du jeudi 9 octobre 2025 ;
- Questions diverses.

II. Déclarations liminaires des représentants du personnel (jointes au présent procès-verbal)

1. Madame Sieg de la FSU, Monsieur Menvielle de l'UNSA Education et Madame Guichenu de la FNEC FP FO font lecture de leurs déclarations liminaires.
2. Réponses de l'administration sur certains points aux déclarations des organisations syndicales :
 - La santé scolaire

Les personnels du département déploient des trésors d'énergie, de disponibilité dont le docteur Fauvet qui à chaque sollicitation trouvent toujours le temps de gérer les urgences. Ce n'est pas une situation satisfaisante en terme de prévention des risques.

L'école ne peut pas tout résoudre, nous souhaitons travailler avec les parents, l'ARS. Il faut créer des places en IME, SESSAD. L'Education nationale n'a pas la main.

- La souffrance de certains collègues au travail

Suite à l'incident provoqué par les propos du président du Conseil départemental de la Corrèze lors d'une réunion plénière, l'IA-DASEN a écrit pour dénoncer les propos tenus et a convoqué en gestion de crise le directeur de l'Education, le directeur général des services et la vice-présidente du Conseil départemental pour rappeler que les propos tenus n'étaient pas entendables.

L'IA-DASEN prend la main sur cette affaire. On ne menace et n'insulte pas les personnels sous son autorité qui font leur travail.

L'IA-DASEN a eu l'occasion de le dire à vive voix au président du Conseil départemental.

L'école doit rester en dehors de la politique.

➤ Le collège de Neuvic

L'IA-DASEN et le médecin de prévention des personnels ont été alertés des grosses difficultés au sein du collège de Neuvic (nombreuses fiches SST). La situation a été prise en compte rapidement dès la prise de connaissance et elle est suivie.

Un point sera fait en CODIR RH.

L'infirmière en santé au travail conseille aux personnes de venir quand cela ne va pas pour toutes difficultés.

➤ La suppression de postes

Suite à une baisse démographique en Corrèze, il va y avoir des suppressions de postes mais grâce au travail mené, le département de la Corrèze est protégé. Le taux d'encadrement va s'améliorer. Il va y avoir des fermetures et des ouvertures justifiées. Où il y aura des fermetures, il y aura 22 à 23 élèves par classe.

➤ Les AESH

Les AESH sont gérés par la plateforme au rectorat.

A chaque fois que cela est possible, on répond favorablement à l'augmentation du temps de service pour les AESH.

Un travail est mené finement par l'IEN ASH et la MDPH pour qu'il y est plus de notifications auprès des élèves. Le département de la Corrèze a le plus de notification inclusive, ce qui va permettre une meilleure couverture et prise en charge des élèves. On pourra répartir les AESH mutualisés de façon plus efficace.

➤ Les jours de formation

L'administration a entendu la demande des directeurs d'école de 1 à 3 classes. On essaie, le moins possible, de les pénaliser.

➤ Le décalage de cette instance

La prévention n'est pas une option pour l'IA-DASEN.

L'administration est tributaire d'un certain nombre de réunions académiques où les organisations syndicales sont cordialement invitées. Les calendriers ont été bouleversés du fait du calendrier national.

➤ La baisse démographique en Corrèze

On va perdre un certain nombre d'élève. Cependant, le taux d'encadrement des élèves reste correct dans notre département.

La baisse démographique va profiter à nos classes sans que ça privilégie les établissements du privé.

Le privé perd plus d'élèves que le public en Corrèze.

➤ L'embrigadement des élèves

L'IA-DASEN et le préfet de la Corrèze ne partagent pas et condamnent les propos tenus par l'organisation syndical FNEC FP FO sur l'embrigadement des jeunes. C'est faire une insulte aux collègues enseignants qui mènent ses classes de défense. L'objectif est d'ouvrir les élèves, pour ceux que cela intéresse, sur ce champ de l'éducation de la défense. L'IA-DASEN invite les organisations syndicales à visiter les classes de défense comme les classes SNU et les classes jeunes pompiers.

L'éducation à la défense n'est pas nouvelle. C'est important d'apprendre à toute la population d'enfants quelques gestes de sécurité (sécurité informatique et sécurité liée à l'influence des réseaux sociaux) par rapport à la situation en Europe et au niveau mondiale.

➤ Les personnels de direction

L'administration est en difficulté quand les chefs d'établissements sont absents. Dans notre département, de très nombreux établissements sont sans adjoints. Quand le chef d'établissement est malade, il est remplacé par un personnel de faisant fonction (l'administration a un petit vivier qui est vite épuisé) ou la charge se repose sur le secrétaire général, le CPE et parfois la secrétaire. Il est très difficile de pourvoir certains remplacements des personnels de direction de moyenne durée ce qui vaut aussi pour les directeurs d'école.

➤ L'enseignement optionnel culture

L'année dernière, suite à la décision de la DRAC, le choix avait été de maintenir l'effort financier. Pour cette année, la question sera posée en CODIR ainsi que pour le montant Pass Culture.

III. Approbation du procès-verbal du jeudi 9 octobre 2025 (joint au présent procès-verbal)

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal, Monsieur le directeur académique le soumet au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IV. Approbation du compte rendu de visite inversée de l'inter-degré du PIAL d'Egletons-Corrèze présenté par Madame Laetitia Agnoux (joint au présent procès-verbal)

L'IA-DASEN souhaite améliorer la communication auprès des AESH, problème de diffusion sur les boîtes mails. Les organisations syndicales demandent un retour sur les préconisations inscrites dans le compte rendu d'ici 1 ou 2 ans pour voir ce qu'il a été réellement mis en place.

L'IA-DASEN propose aux organisations syndicales de coconstruire une feuille de route en reprenant les préconisations. Ce document sera transmis à tous les pilotes de PAS et de PIAL. Puis, un groupe de travail sera organisé avec les chefs d'établissement. Enfin, il sera donné à l'école inclusive la charge de transmettre les points de situation régulièrement.

V. Présentation de Madame Sandrine Varrel dit Morel-Mangione, infirmière conseillère technique – service de promotion de la santé en faveur des élèves

Madame Varrel dit Morel-Mangione est détachée auprès du rectorat de l'académie de Limoges depuis fin octobre 2025.

N'étant pas de l'Education nationale, elle découvre l'administration depuis son arrivée.

Sa position c'est d'apporter :

- du soutien aux équipes infirmières et aux autres personnels pour toutes difficultés ;
- une écoute et un relais vers les autres professionnelles qui peuvent être amenés à apporter une réponse.

L'IA-DASEN remercie Madame Varrel dit Morel-Mangione d'avoir rejoint notre administration.

VI. Présentation de Madame Barbara Kern, médecin de l'éducation nationale – service de promotion de la santé en faveur des élèves

Madame Kern est engagée en qualité de médecin scolaire à durée indéterminée depuis le 1^{er} janvier 2026. Elle est chargée d'assurer les fonctions de médecin de santé scolaire à la DSDEN de la Corrèze.

Elle est 2 jours sur le secteur de Brive et 2 jours sur le secteur de Tulle. Elle répondra à toutes les situations sur le terrain et privilégiera les missions de responsable.

L'IA-DASEN remercie Madame Kern d'avoir rejoint notre administration.

VII. Bilan des faits établissements pour la période de septembre à décembre des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 (joint diaporama au présent procès-verbal)

Monsieur Lissac fait un point sur les faits établissements dans :

- Le 1^{er} degré - Année scolaire 2024-2025 ;
- Le 1^{er} degré – 1^{er} trimestre 2025-2026 (septembre à décembre) – Comparatif avec le 1^{er} trimestre 2024-2025 (septembre à décembre) ;
- Le 2nd degré – Année scolaire 2024-2025 ;
- Le 2nd degré - 1^{er} trimestre 2025-2026 (septembre à décembre) – Comparatif avec le 1^{er} trimestre 2024-2025 (septembre à décembre).

Les organisations syndicales demandent les mêmes informations pour le 2nd degré que pour le 1^{er} degré (comparatif niveau 2, niveau 3) et des extractions par items/origine des faits établissements pour le 1^{er} et 2nd degré.

A noter que le bilan présenté à cette FS-SST est intermédiaire. Ce que demande les organisations syndicales correspond au bilan annuel.

VIII. Bilan des fiches SST pour la période de septembre à décembre des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 présenté par Monsieur Thierry Lissac

Premier trimestre 2024-2025	Premier trimestre 2025-2026
11 fiches SST	33 fiches SST (+200%)
5 écoles concernées	8 écoles concernées
4 collèges concernés	2 collèges concernés
1 lycée concerné	1 lycée concerné

IX. Définir les dates des visites des établissements retenus lors de la réunion FS-SST du jeudi 9 octobre 2025

1. Ecole primaire Sarroux/Saint-Julien :

- Visite le 7 mai 2026 au matin de préférence, sinon le 5 mai 2026 au matin ;
- Voir préparation de la visite de l'école lors du prochain GT Fiches SST le vendredi 24 avril 2026.

2. LP René Cassin à Tulle : pas de date immédiate, en attente du retour de l'inspecteur santé et sécurité au travail.

3. LP Simone Veil à Brive :

- Préparation de la visite le 18 juin 2026 ;
- Visite à programmer à la rentrée scolaire 2026.

X. Questions diverses

1. Présentation de Madame Sylvie Seigne

Madame Seigne, responsable coordination académique, est en immersion dans le cadre de la MAE pour une observation et une évolution professionnelle, d'où sa présence à cette instance.

2. Vaccination contre le tétanos de la petite enfance

Les organisations syndicales demandent une information via la lettre hebdo sur la vaccination obligatoire et les rappels.

Pour être protégé contre le tétanos tout au long de la vie, l'OMS recommande de recevoir 6 doses avant les 12 ans.

Légalement, on ne peut pas imposer d'injecter la 6^{ème} dose si l'enfant en a déjà eu 5 doses.

Questions des directeurs d'école : « Ont-ils obligation de s'assurer du suivi des vaccins ? »

Non, la fiche d'urgence de rentrée sert seulement à transmettre au service de secours en cas de besoin.

Le docteur Kern va intervenir en conseil d'IEN. Elle abordera ce point.

3. La fête de la science à Ussel

La principale du collège d'Ussel a rencontré le sous-préfet d'Ussel, la présidente de la science et le professeur de SVT à la sous-préfecture d'Ussel pour déterminer une date. Il n'y avait pas encore de date fixée pour cette année. La fête de la science devrait être reportée pour l'année prochaine.

4. La formation spécialisée

Les organisations syndicales demandent que :

- la réunion du jeudi 28 mai 2026 soit l'après-midi et non le matin ;
- la transmission des documents respecte les délais d'une semaine avant la réunion.

La réunion FS-SST se tiendra le jeudi 28 mai 2026 à 14 heures.

5. Visites d'information et de prévention (VIP)

- Rappel :
 - ✓ Choix d'un public cible : porte d'entrée  visite de mi-carrière (obligatoire) :
 - ❖ Agents de 43 à 45 ans/Loi santé travail Aout 2021 ;
 - ❖ 1^{er} degré : Directeur/RASED/PE maternelle (demande Rectrice et OS).
- Année scolaire 2024-2025 :
 - ✓ Début : 07 avril ;
 - ✓ Fréquence : 1 journée/mois ;
 - ✓ 3 sessions de RDV : 18 personnes reçues ;
 - ✓ 2 circonscriptions : Tulle Vézère et Tulle Dordogne.
- Année scolaire 2025-2026 :
 - ✓ Cible identique :
 - ❖ 43/45 ans ;
 - ❖ Visite obligatoire ;
 - ❖ Directeurs/RASED/PE maternelle ;
 - ❖ Personnels de la DSDEN ;
 - ✓ Visites programmées pour l'ensemble des circonscriptions ;
 - ✓ 1 journée/mois ;
 - ✓ A date : 18 visites ;
 - ✓ Prévisionnel > fin Juin 2026 : 30 visites ;
 - ✓ Mise en place des visites pour la DSDEN : 6 visites (prévisionnel).

Monsieur le directeur académique lève la séance à 12h40.

Fait à Tulle, le 9 avril 2026

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

Signé

Jean-François LEVEQUE

La secrétaire du FS SST 19

Signé

Nathalie SIEG